

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice :	33
présents	28
présents par procuration	5
absent	0
absente excusée	0

OBJET :

Election d'un délégué titulaire au sein du SCERGIS, en remplacement de Madame BITTERLI, démissionnaire

Le 16 décembre 2021, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 10 décembre 2021, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Brassat à M. Thevenot, M. Deluchey à M. Naudet, M. Zakaria à M. Poisson, Mme Oziel à Mme Jason, Mme Chénieux à M. Bekare.

ABSENTS :**ABSENT EXCUSE** :

SECRETAIRE : Mme Baas

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20211216-DEL2021121601-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-21 et L2121-33,

VU les statuts du SCERGIS et notamment son article 6.1,

VU la délibération n°2020-06-03/08 du 3 juin 2020 relative à l'élection des délégués de la commune au sein du SCERGIS,

VU le courrier de Monsieur le Préfet acceptant la démission de Mme Claudine BITTERLI de ses fonctions de conseillère municipale,

CONSIDERANT qu'en tant que membre du SCERGIS, la Ville doit procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants, membres du Conseil municipal, par un vote au scrutin secret et à la majorité absolue,

CONSIDERANT que, par délibération n°2020-06-03/08 du 3 juin 2020 susvisée, le Conseil municipal a élu Madame BITTERLI délégué titulaire de la Ville auprès du SCERGIS,

CONSIDERANT que la démission de Mme BITTERLI a pour conséquence, notamment, la vacance du poste qu'elle occupait, en qualité de conseillère municipale, auprès du SCERGIS,

CONSIDERANT qu'il convient, dès lors, de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire auprès du SCERGIS, en remplacement de Madame BITTERLI,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

H.

PROCEDE, par un vote au scrutin secret, à l'élection d'un délégué titulaire auprès du Syndicat de Communes pour l'Etude, la Réalisation et la Gestion des Installations Sportives et autres (SCERGIS), en remplacement de Madame BITTERLI,

EST CANDIDATE : - Anne Jason

Une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

EST élue déléguée titulaire au sein du SCERGIS :

- Titulaire : Anne Jason

RAPPELLE que les délégués représentant la Ville au sein du SCERGIS sont, en conséquence de ce remplacement, les suivant :

Titulaires :

- L. Strehaiano
- F. Zakaria
- A. Jason

Suppléants :

- F. About
- A.M. Brassat
- F. Zontone

~~Le Maire.~~
~~Vice-président délégué du Conseil départemental,~~

Luc STREHAIANO



20 DEC. 2021

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

Affiché et/ou notifié le : **20 DEC. 2021**

20 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.